

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D19-2017

Séance du 23 février 2017 – Convocation du 14 février 2017

Compte rendu affiché le 3 mars 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Hélène SORREL-DUNAND par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Claire POINT par Myriam MARMONIER ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Subvention aux groupes scolaires

Dans le cadre de la politique éducative de la commune, la Ville soutient les projets des écoles maternelles et élémentaires en attribuant des subventions en dehors des crédits spécifiques pour les dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, matériel éducatif ...).

Les subventions sollicitées sont des crédits libres d'utilisation pour des actions éducatives, des crédits dédiés à des transports, des crédits accordés en fonction de projets pédagogiques des enseignants. La commission Education du 11 janvier 2017 a émis un avis favorable pour l'attribution des crédits sollicités par les écoles.

Afin que les écoles puissent mener à bien les diverses actions prévues, il est proposé de voter les crédits suivants :

	Crédits libres	Transports	Actions pédagogiques
Maternelle Bony Aventurière	390€	400€	1395€
Elémentaire Bony Aventurière	474€	400€	1689€
Maternelle Jacques Prévert	618€	400€	824€
Elémentaire Tatière	864€	600€	4350€
Maternelle Lucie Guimet	600€	400€	515€
Elémentaire Lucie Guimet	912€	600€	510€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Principal 2018,
- Considérant la nécessité de soutenir les actions éducatives des écoles de Neuville-sur-Saône,
- **VALIDE l'attribution des crédits spécifiques accordées aux écoles dont les dépenses seront inscrites sur l'article 6574 comme suit :**

	Crédits libres	Transports	Actions pédagogiques
Maternelle Bony aventurière	390€	400€	1395€
Elémentaire Bony aventurière	474€	400€	1689€
Maternelle Jacques Prévert	618€	400€	824€
Elémentaire Tatière	864€	600€	4350€
Maternelle Lucie Guimet	600€	400€	515€
Elémentaire Lucie Guimet	912€	600€	510€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 février 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 23/02/2017

- Publication ou affichage le 24/02/2017

Valérie GLATARD, Maire.

HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 - BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

